

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 3 octobre 2025

Publié le 3 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à la mairie de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le jeudi 2 octobre à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. Riquet (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de séance : MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE)

D2025- 31 – Modification statutaire du périmètre de Decoset suite à l'intégration de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Ouest Toulousain - Approbation

L'adhésion de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle à la Communauté d'Agglomération du Grand Ouest Toulousain est programmée au 1^{er} janvier 2022. Cette adhésion a été approuvée par le conseil municipal de Bonrepos-sur-Aussonnelle lors de sa séance du 7 mai 2025 et par le conseil communautaire du Grand Ouest Toulousain lors de sa séance du 19 juin 2025. Cette extension est soumise à l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale qui statuera avant la fin de l'année.

Pour que le champ géographique d'intervention de DECOSET soit étendu à l'entier territoire de la CA GOT, y compris Bonrepos-sur-Aussonnelle, il est nécessaire de modifier les statuts du syndicat Decoset en ce sens.

La procédure de modification statutaire applicable n'est pas la procédure d'adhésion d'un nouveau membre, puisque la CA GOT est déjà membre de Decoset, mais la procédure de modification statutaire fondée sur l'article L. 5211-18 du CGCT qui dispose :

« Sans préjudice des dispositions de l'article [L. 5215-40](#), le périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale peut être ultérieurement étendu, par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés, par adjonction de communes nouvelles :

1° Soit à la demande des conseils municipaux des communes nouvelles. La modification est alors subordonnée à l'accord de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ;

A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

La décision de modification doit être actée par arrêté du représentant de l'Etat dans le ou les départements intéressés, autrement dit par arrêté préfectoral actant la modification statutaire, dont la date d'entrée en vigueur sera le 1^{er} janvier 2026, sous réserve de l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale.

Par ailleurs, il est proposé, à l'occasion de cette modification statutaire, d'actualiser le nom de la Communauté d'Agglomération du Grand Ouest Toulousain, anciennement dénommée Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain. Il est également proposé de supprimer toutes mentions des mesures transitoires ou déroatoires qui ne s'appliquent plus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Decoset intégrant ces modifications,

Vu la délibération n° 2025_090 du Conseil d'Agglomération du Grand Ouest Toulousain en date du 19 juin 2025 approuvant l'adhésion de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle au sein du Grand Ouest Toulousain,

Vu le courrier du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Ouest Toulousain en date du 25 août 2025,

Ayant entendu l'exposé du Président, Vincent TERRAIL-NOVES,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification statutaire du périmètre de Decoset suite à l'intégration de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Ouest Toulousain (CA GOT).
- **APPROUVE** la dénomination, dans les statuts de Decoset, de la Communauté d'Agglomération du Grand Ouest Toulousain, anciennement dénommée Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain.
- **SUPPRIME** toutes les mesures transitoires et dérogatoires qui ne s'appliquent plus, respectivement aux articles 4, 7 et 10.
- **APPROUVE** les nouveaux statuts tels qu'annexés.
- **SOLLICITE** Monsieur le Préfet afin qu'il prenne un arrêté actant le nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Ouest Toulousain au sein du syndicat mixte Decoset et la nouvelle rédaction de ses statuts sous réserve de l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale.

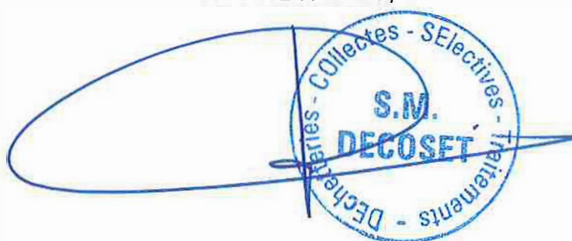
Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

MME OUSMANE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	4	1	5
Votants	4	1	5
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	8	1	9
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	8	1	9